

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ CHAUDIÈRE-APPALACHES MUNICIPALITÉ DE BEAULAC-GARTHBY

Avis public de consultation aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 279-2024 intitulé «Règlement modifiant le règlement de lotissement 134-2009 - Contribution aux fins de parcs et espaces naturels»

Conformément aux articles 124 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 2 juillet 2024, le conseil de la Municipalité de Beaulac-Garthby a adopté par résolution le projet de règlement n° 279-2024, intitulé « Règlement modifiant le règlement de lotissement 134-2009 - Contribution aux fins de parts et es resurces paturels ».

Ce règlement a pour objet de permettre sur l'ensemble du teritoire mule ripale comme condition préalable à l'approbation d'un plan relatif à une pration d'astrale, propriétaire doit s'engager à respecter la contribution qui aura été choisile par le presente de la contribution de

Avis est par les présentes donné de la teque consultation le 13 août 2024 à 18h00 au Centre des sirs sué à 3, rou pint-François à Beaulac-Garthby (Québec) G0Y 1B0. Au courant ce le assent lée les membres désignés du conseil de la Municipalité expliqueront le proje le la deme et entendront les personnes et organismes qui désirent s'exprin

Ce projet peut être onsulté au bureau de la Municipalité, aux heures ordinaire d'aff es et les ples pourront être délivrées moyennant paiement des droits exigibles.

DONNÉ À BEAUCAC-GARTHBY, CE 12 AOÛT 2024.

CLAUDE LEBEL

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER